

**COMMUNE DE BANNEGON**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 JUIN 2012**

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	06
Votants	11

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy James, Maire.

Date de convocation du conseil Municipal : 20 juin 2012

Présents : Mrs Guy JAMES, Laurent PICQ, Jérôme BILBEAU, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Claude DESOBLIN.

Absents excusés : Jean MERILLEAU, Guy ALLIAUME, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY

Pouvoirs de M. Cordebois à M. Desoblin,  
de M. Charpy à M. Tounsi,  
de M. André à M. James.  
de M. Alliaume à M. Picq  
de M. Mérilleau à M. Bilbeau

Secrétaire : Laurent PICQ

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.  
-----

**Décision modificative N°1 Régularisation amortissements:**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation des amortissements 2012. Pour abonder le compte 6811-042 il est proposé d'établir une décision modificative comme suit :

Compte 61522 (entretien et réparation sur biens immobiliers) – 4275.00 €

Compte 6811-042 (dotation aux amortissements) + 4275.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- D'émettre un avis favorable à cette modification budgétaire.

**Délibération sur le projet de création de zone de développement éolien.**

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de création de zone de développement éolien (ZDE) « campagne dunoise ».

A la majorité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- D'accepter le projet de création de zone de développement éolien (ZDE) « campagne dunoise » sur le territoire des communes de Blet, Chalivoy-Milon et Cogny.

**Délibération modifiant le périmètre du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de Dun sur Auron.**

Suite à l'arrêté N°2012-1-395 du 11 avril 2012, le Maire informe que le Conseil doit délibérer sur le nouveau périmètre réduit, à savoir la modification du périmètre du syndicat par le retrait des communes de Blet, Charly, Vernais et Bessais le Fromental et étendu aux communes de St Germain des Bois, St Denis de Palin, Crosses, Senneçay et Vornay.

A l'unanimité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- D'émettre un avis défavorable au nouveau périmètre compte tenu des besoins d'acheminement des écoliers du syndicat de regroupement pédagogique auquel adhère la commune.

### **Délibération sur la création d'un nouveau syndicat en remplacement du PEL.**

Suite à la mise en place du SDCI et la poursuite éventuelle du projet éducatif local, les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur la création d'un nouveau syndicat de substitution. Compte tenu du tarif annoncé de 7.50€ par habitant, les membres émettent, à l'unanimité, un avis défavorable quant à ce projet et ne se prononcent pas sur la création d'un nouveau syndicat. Le maire rappelle que les enfants de Bannegon ont désormais la possibilité de se rendre au Centre de loisirs Municipal de Dun sur Auron durant l'été 2012 afin d'y pratiquer des activités ludiques.

### **Offre technique et financière pour le photocopieur.**

Le maire informe qu'il y a possibilité de changer de photocopieur pour un matériel plus performant, doté d'un logiciel de reconnaissance de caractères, sans pénalités contractuelles et avec un cout moindre pour les copies couleur. Cette offre suite exposition n'est valable que jusqu'à fin juin.

Les membres du Conseil décident de ne pas donner suite à cette offre

### **Demande de subvention au Fonds Eau (délibération)**

Le maire informe que la commune est sollicitée par la Direction de l'Insertion et de l'Action Sociale du Conseil Général pour verser une subvention au financement du Fonds Eau qui est intégré au fonds de solidarité pour le Logement.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident que la commune ne versera aucune contribution à ce dispositif.

### **Fin du contrat de M. Philippe CHABROL (délibération)**

Le contrat de travail de M. Chabrol s'étant achevé le 24 juin 2012, M. le Maire propose de le réengager pour 1 période de 02 mois afin de pallier au surcroit de travail des périodes estivales. Après avoir délibéré, le conseil décide qu'il sera embauché au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe – 1<sup>er</sup> échelon échelle 3 – indice brut 297 majoré 308.

Le conseil charge Monsieur le Maire d'effectuer la déclaration de création d'emploi et d'établir un contrat occasionnel pour la période du 02 juillet au 01 septembre 2012.

### **14 juillet 2012**

*Repas des pompiers* : Le repas aura lieu le vendredi 13 juillet 2012 au Sagonin à 20h30.

### **Monsieur le Maire informe que :**

- moyennant 14€ Les Livres sur le canal de Berry sont disponibles en mairie
- prochainement et que le nettoyage des terrains communaux devra être effectué après déblaiement du bois. Le martelage des peupliers par Unisylva aura lieu
- est classée sans suite. La demande de subvention pour les 20 ans de la MARPA
- juillet près de la salle des fêtes. Une représentation du théâtre de Guignol aura lieu le 03

## Questions diverses

Il a été proposé que « l'algéco » accolé aux bâtiments scolaires soit démonté lors des travaux de rénovation de l'école.

M. Désoblin aimerait connaître les dettes encourues avec la Communauté de Communes de Charenton et la nature de celles-ci. Monsieur le Maire répond qu'il est actuellement impossible de répondre car aucune clé de répartition n'a été définie pour le moment.

Il a également été évoqué par plusieurs membres la nécessité de nettoyer le chemin des Allandes jusqu'au bout ainsi que les fossés qui s'y trouvent.

Fin de la séance 20h30

<b>Guy JAMES</b>	<b>Guy ALLIAUME</b> Pouvoir donné à M. Picq	<b>Laurent PICQ</b>	<b>Philippe ANDRE</b> Pouvoir donné à M. James
<b>Laurent CORDEBOIS</b> Pouvoir donné à M. Desoblin	<b>Gérard CHARPY</b> Pouvoir donné à M. Tounsi	<b>Jérôme BILBEAU</b>	<b>Claude DESOBLIN</b>
<b>Abdelaziz TOUNSI</b>	<b>Christian RICHARD</b>	<b>Jean MERILLEAU</b> Pouvoir donné à M.Bilbeau	